

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170614-D2017-38-DE
Date de télétransmission : 20/06/2017
Date de réception préfecture : 20/06/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-38 en date du 14/06/2017 fixant les tarifs des transports scolaires pour l'année 2017-2018 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 juin 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 07 juin 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant le barème des participations familiales fixé, par l'autorité organisatrice, pour les transports scolaires 2017-2018,

FIXE le montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

- 1^{er} enfant transporté : 65,00 €,
- A partir du 2^{ème} enfant transporté : 32,50 €,
- Elève résidant à moins de 3 km de son établissement scolaire : application du tarif premier ou deuxième enfant transporté,
- Elève transporté sous condition de ressources : gratuit,
- Elève fréquentant un établissement hors de sa zone de proximité ou résidant en dehors de la commune : 250,00 €.

PRECISE que les factures seront mises en recouvrement au mois de septembre 2017.

A La Geneytouse, le 16 juin 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 juin 2017.